



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le Vingt-Quatre Septembre**

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2018

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 21 – Votes pour : 21 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

**Etaient présents** R. AUBAULT - A-M. GAUBERTI – G. BARRA – JL. GIRAUD- **Adjoints**  
S. ALLEG – J-M. BAGNIS – N. BARRECA - S. BEURRIER - J. ROBERT HENSELER – E. MENUT –  
A. PELLEGRINO – J. RAYNAUD - A. RASKIN – J. TOCQUER – S. LELUIN - M. RAYNAUD, **Conseillers Municipaux**

**Absents excusés** : M. AUFFRET (pouvoir à C. BOUGE) – N. DEDULLE (pouvoir à S. LELUIN)

C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir à A-M GAUBERTI) – N. PERRICHON (pouvoir à G. BARRA)

**Absences non excusées** : A. DUBOIS - JC. SANSONI

**ACTIVITE ACCESSOIRE : RENOUVELLEMENT**

**VU** la délibération en date du 18 novembre 2014 prévoyant la création d'une activité accessoire, Mme MOLINERI ayant une mission d'accompagnement psychologique des tourrettans,

**VU** la durée de cette activité accessoire, initialement de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, et prolongée 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 par délibération n°2015-05-19/008 du 19 mai 2015,

**VU** la délibération du 18 décembre 2017, prévoyant le renouvellement de l'activité accessoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**CONSIDERANT** que Mme MOLINERI reçoit une fois par semaine le jeudi les tourrettans ayant besoin d'une aide ponctuelle, psychologique,

**CONSIDERANT** que les missions de Mme MOLINERI ont surtout porté sur un accompagnement des élèves tourrettans en partenariat avec les écoles élémentaire et maternelle.

**CONSIDERANT** le bilan réalisé, il est souhaitable de prolonger son contrat pour un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, en prévoyant 3 h par semaine.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

**DECIDE**

- **DE PROLONGER** l'activité accessoire de Mme Hélène MOLINERI d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- **DE DIRE** que les crédits sont ouverts au BP M14, chapitre 012,
- **DE DONNER** à M. le Maire tous les pouvoirs pour mener à bien l'exécution de cette présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*



Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE